AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence du projet : n°2017-01-30x-00045

Référence de la demande : n°2017-00045-011-001

(MEDDE-ONAGRE)

Dénomination du projet : ZAC 3 Savoie Technolac

DAU - Date de mise à disposition : 13/02/2017

Lieu des opérations : 73290 - La Motte-Servolex

Bénéficiaire : Syndicat pour l'aménagement et la promotion du par

MOTIVATION ou CONDITIONS

Ce dossier est remarquable dans sa présentation, son illustration et son déroulement logique de la séquence E-R-C.

L'état initial est satisfaisant et ne détecte que des espèces d'intérêt régional dans les classes d'oiseaux, de chiroptères, de batraciens, d'insectes,... Aucune espèce à Plan National d'Action ou à enjeux ne mériterait de dispositions particulières.

Ceci est largement dû au fait que les 4/5ème des surfaces impactées sont des zones agricoles cultivées intensivement. Le canal central est par ailleurs dégradé et mal géré.

La séquence E-R-C est correctement appréhendée et les mesures compensatoires à la hauteur des enjeux faunistiques recensés.

D'où un avis favorable aux conditions suivantes :

- augmenter la surface concernée par la mesure de reboisement au titre des friches arbustives (0,3 hectares) et prolonger sa gestion à trente ans,
- envisager des mesures des gestion supplémentaires sur la zone agricole mitoyenne en vue d'améliorer sa capacité de reproduction et de gagnage des espèces impactées par la ZAC 3 (amélioration de la gestion des haies, des mares et zones boisées).

MOTIVATION ou CONDITIONS		
D-f-ident du comité s		[1]
Président du comité p EXPERT DELEGUE I EXPERT DELEGUE I	FLORE	[X] [X]
AVIS : Favorable [_]	Favorable sous conditions [X]	Défavorable [_]
Fait le : 18 mai 2017		Signature :
		S ig né